

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 048/2023
N° ordre à l'intérieur de la séance : 04-07

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents19
- votants14
- suffrages exprimés19
- majorité10
- pour19
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
29/11/2023

SÉANCE PUBLIQUE DU : 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, Le six décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Jean-Michel ARPI, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

Absents : Alain ZUCCA, Brigitte BERT, François GUIZE, Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER.

Pouvoir : Alain ZUCCA donne pouvoir à Cédric BOURGUIGNON, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, François GUZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Thierry BADEL donne pouvoir à Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER donne pouvoir à Lucie CHARMION.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : FONDS FAIRE DE LA COPAMO – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 V ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la COPAMO n°CC-2023-079, en date du 4 juillet 2023, portant création du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des Communes du Pays Mornantais et d'une commission d'instruction spéciale.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la COPAMO n°CC-2023-080, en date du 4 juillet 2023, portant création d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des Communes du Pays Mornantais ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la COPAMO n°CC-2023-115, en date du 17 octobre 2023, portant attribution des fonds de concours 2023 dans le cadre du fonds FAIRE, aux Communes de Chaussan, Orliénas, Saint-André-la-Côte et Saint-Laurent-d'Agnay ;

Afin de permettre aux Communes d'investir et de renforcer la solidarité entre la COPAMO et les 11 communes du territoire, le Conseil Communautaire de la COPAMO a créé un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (dit fonds FAIRE) des Communes sous la forme d'un fonds de concours.

Ce fonds d'aide est doté d'un montant de 1 000 000,00 €, répartis entre les années 2023 (300 000,00 €), 2024 (350 000,00 €) et 2025 (350 000,00 €).

Pour l'année 2023, quatre projets communaux ont été retenus dans le cadre de ce fonds de concours, dont le projet suivant en ce qui concerne la Commune d'Orliénas :

Dénomination du projet	Notification des marchés	Coût HT	Subventions demandées (hors fonds FAIRE)	Proposition Commission Fonds FAIRE
Création terrains de boule lyonnaise	Mai 2023 Septembre 2023	63 440,86 €	0,00 €	30 000,00 €

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la COPAMO l'attribution de ce fonds de concours pour le financement de la création de terrains de boule lyonnaise.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Demande** l'attribution d'un fonds de concours à la COPAMO, au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des Communes du Pays Mornantais, en vue de participer au financement de la création de terrains de boule lyonnaise, à hauteur de 30 000,00 € ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Orliénas, Rhône. The seal contains the text 'MUNICIPALITE D'ORLIENAS' and '(Rhône)'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'O. Biaggi'.